

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

58<sup>e</sup> année

Décembre

N° 12

## La politique sociale dans l'optique syndicale

Par Giacomo Bernasconi<sup>1</sup>

Il y a six ans, le 36<sup>e</sup> congrès ordinaire de l'Union syndicale suisse, qui a siégé à Bâle du 6 au 8 octobre 1960, a mis au point un nouveau programme de travail de l'Union syndicale suisse. La politique sociale – dans l'optique syndicale – est définie comme suit:

« La politique sociale vise à éliminer les iniquités et les tensions sociales, les conséquences préjudiciables de l'opposition entre le capital et le travail et les inconvénients résultant de la position particulière des travailleurs; elle tend à protéger les économiquement faibles et les personnes victimes de l'adversité; à maintenir intacte la capacité de travail du peuple suisse; à créer les conditions de la paix sociale et à l'asseoir sur des bases solides. »

Au sujet des *assurances sociales*, le secteur le plus important de la politique sociale, le programme précise:

« Les assurances sociales ont pour tâche d'atténuer ou de corriger les dommages d'ordre économique et social dont la réparation dépasse les forces de l'individu. Elles contribuent à l'équilibre social. »

Le programme définit ensuite les objectifs de l'Union syndicale dans les divers secteurs de la politique sociale: durée du travail, vacances, protection de la famille, protection des jeunes travailleurs et apprentis, protection des travailleurs âgés, action sociale à l'échelon de l'entreprise, hygiène du travail et prévention des accidents, assurances sociales (assurance obligatoire en cas d'accidents, assurance-maladie et maternité, assurance-chômage et assurance-vieillesse, survivants et invalidité, la plus importante de toutes).

En élaborant le rapport que le Comité syndical m'a chargé de vous présenter, j'ai procédé à une nouvelle analyse critique de ce chapitre essentiel du programme de travail. Il n'est pas complet et,

<sup>1</sup> Exposé présenté au congrès de l'USS en octobre 1966. Voir la décision du congrès à ce propos dans la résolution générale, publiée dans le numéro de novembre de la *Revue*.